
DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2023/020

ACCEPTATION PAR LA VILLE DE DONS DE MATERIEL SPORTIFS

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

VU l'article L.2242-1 du CGCT stipulant l'acceptation de dons et legs ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/022 du 03 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition mutuelle du CSME TENNIS DE TABLE et du Comité Départemental de Tennis de Table du Val d'Oise d'un don en matériel sportif ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de bénéficier de l'utilisation de ce matériel en complément de celui déjà présent pour les compétitions locales et de la possibilité de les stocker dans nos locaux ;

CONSIDÉRANT les modalités de transfert de propriété présentées par le Comité Départemental de Tennis de table du Val d'Oise :

- Stockage sous clef,
- Utilisation par le Comité pour 3 à 5 compétitions départementales par an,
- Utilisation par le CSME Tennis de table du matériel pour leur compétition,
- Coordination des mouvements et entretien du matériel à la charge du CSME Tennis de table ;

Décide

👉 **ARTICLE 1 : ACCEPTE**, le don du matériel sportif suivant sans autre contrepartie que celles énoncées ci-dessus :

- 16 tables de compétition sur roulettes,
- 16 filets,
- 16 tables de marques,
- 120 séparateurs d'aires de jeux

Eaubonne, le ... **18 JAN. 2023**

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le :

Publié le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Julien GUIGUI
DGS

Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général

Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ

Michel COLL
DGAS Anim Terr Sce Pers

**La Maire
Vice-Présidente de la
Communauté
d'Agglomération Val Parisis,**



Marie-José BEAULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20230118-DEC2023-020-AU
Date de télétransmission : 18/01/2023
Date de réception préfecture : 18/01/2023